Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260605-DELIB2026061-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 14

Pouvoir(s) : 9

Absent(s) ou excusé(s) : 9

Délib.2026.061

Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Lirzina ILDEBERT, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Lucas DUBREIL.

Absents excusés : Yannick LEGOURD (Pouvoir à Alexis ADRIEN), Valérie DUVAL (Pouvoir à Lirzina ILDEBERT), Stéphane ROBERT (Pouvoir à Gaëlle LE LAN), Charles JOUIN (Pouvoir à Yves THILLOU), Nelly COTTAIS (Pouvoir à Laurent MIGOT), Agnès GOUBET (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Eric DUVEAU (Pouvoir à Franck SEROUX), Laëtitia MERRIEN (Pouvoir à Laurent MAJCHRZAK), Dorine ALIFAT ENGRAND (Pouvoir à Delphine NORMAND).

Secrétaire de séance : Delphine NORMAND

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mmes Marie-Agnès GENDRON et Sylvie FONTAINE et MM. Laurent MAJCHRZAK et Lucas DUBREIL.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire **SEPT (7)** délégués et **QUATRE (4)** suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260605-DELIB2026061-DE

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté **qu'une liste unique de candidats avait été déposée**.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat de l'élection :
Election des délégués titulaires

- Nombre de votants : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23

A obtenu :
Liste Christian LEPRÊTRE (tête de liste) : 23 voix
Nombre de délégués obtenus : 7

Election des suppléants :

- Nombre de votants : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23

A obtenu :
Liste Christian LEPRÊTRE (tête de liste) : 23 voix
Nombre de suppléants obtenus : 4

Le maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste dans l'ordre de présentation. Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation de la liste :

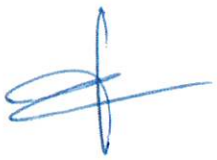
Nom et prénom de l'élu(e)	Mandat de l'élu(e)
M. Christian LEPRÊTRE	Délégué
Mme Marie-Agnès GENDRON	Déléguée
M. Laurent MIGOT	Délégué
Mme Delphine NORMAND	Déléguée
M. Alexis ADRIEN	Délégué
Mme Lirzina ILDEBERT	Déléguée
M. Eric DUVEAU	Délégué

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260605-DELIB2026061-DE

Mme Gaëlle LE LAN	Suppléante
M. Laurent MAJCHRZAK	Suppléant
Mme Sylvie FONTAINE	Suppléante
M. Lucas DUBREIL	Suppléant

Extrait délivré conforme, le 8 juin 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Delphine NORMAND
	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr